
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU
KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 21 mai 2010

La journée des partenaires s'est tenue le vendredi 21 mai 2010 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel NGOUBA LENGANGUE Laurent, Chef des Services Généraux, assurant l'intérim de Madame la Directrice Interdépartementale.

Les principales questions abordées au cours de la réunion ont porté sur :

- **La réunion de la Cellule de concertation Douane – Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN) du 19 mai 2010**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les partenaires de la tenue le mercredi 19 mai 2010 de la réunion de la Cellule de concertation Douane – PAPN.

L'ordre du jour a porté essentiellement sur :

- les badges d'accès au Port ;
 - l'inventaire des épaves de véhicules disséminées dans l'enceinte du Port ;
 - la réception par le Port du scanner ;
 - l'inauguration officielle du scanner ;
 - le futur décongestionnement du Port par l'ouverture d'une deuxième entrée/sortie ;
 - le projet d'élargissement de la voie principale d'accès au Port.
- **Le renouvellement des comptes créditaires**

Le Colonel ODJO Florent, 1^{er} Fondé de pouvoir à la Recette Principale des Douanes a informé les partenaires de sa mission de travail à Brazzaville, portant sur la création et le renouvellement des comptes créditaires.

La Recette Principale des Douanes de Pointe-Noire a pris toutes les dispositions qui étaient de son ressort. La finalisation des dossiers est de la compétence de la Direction Générale des Douanes et de la Direction Générale du Trésor.

- **Les liquidations au comptant impayées**

L'Inspecteur Xavier Victor OSSOUALA, Chef du SEPI, a confirmé que les instructions relatives au blocage des opérations en douane des souscripteurs de liquidations au comptant impayées sont d'application stricte.

Il a fait observer qu'au cours de la semaine écoulée les souscripteurs concernés ont procédé à beaucoup de régularisations.

Le Colonel Paul OKOUERE, Chef des opérations commerciales au Bureau Principal Extérieur a rappelé aux partenaires qu'une opération de contrôle des liquidations au comptant apparaissant impayées dans le système informatique était en cours au niveau dudit Bureau. Les intéressés devront produire les justificatifs relatifs au paiement.

Tout en reconnaissant la difficulté de retracer un certain nombre d'opérations, en raison notamment de l'absence du N° de la LTA, le Chef du SEPI a demandé la collaboration des partenaires pour l'apurement de la liste des liquidations au comptant apparaissant comme impayées au niveau du Bureau Principal Extérieur.

Le Colonel OKOUERE a précisé qu'en l'absence du N° de la LTA, le nombre de colis, le poids, le N° de la commande permettent de faire des rapprochements entre les liquidations et les quittances de paiement.

- **L'insertion sur les liquidations du n° de la LTA**

Le Chef du SEPI a informé les partenaires que pour une meilleure traçabilité des opérations, le n° de la LTA sera désormais inséré sur les liquidations.

- **Le délai de validité de la mise à jour des attestations d'exonération**

Le Chef du SEPI a rappelé l'importance du maintien du délai de 48 heures pour la mise à jour des attestations d'exonération. Ce délai constitue un verrou de sécurité. Après la validation du dossier concerné, le système est à nouveau bloqué.

- **La connexion informatique au Bureau Principal Extérieur**

Le représentant de DHL a tenu à remercier la Direction Interdépartementale des Douanes pour les efforts déployés en vue de la stabilisation de la connexion informatique au niveau du Bureau Principal Extérieur.

- **Les déclarations nécessitant une prorogation en raison des retards dus à l'absence de connexion informatique**

Le représentant du DHL a évoqué le problème des déclarations nécessitant une prorogation en raison des retards dus à l'absence de connexion informatique. Il a été invité à déposer la liste des déclarations concernées auprès du Service de la Législation et du Contentieux, en vue de leur prorogation sans frais.

- **Le Décret n° 2010-317 du 28 avril 2010**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les partenaires de la publication du Décret n° 2010-317 du 28 avril 2010 déclarant d'utilité publique l'acquisition foncière et les travaux de construction d'un port sec dans le district de Tchiamba-Nzassi.

- **La visite de travail à Pointe-Noire du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les participants de la visite de travail entreprise à Pointe-Noire du 15 au 18 mai 2010 par Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects.

Le 17 mai 2010, Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects a présidé, aux côtés du Commandant de la Zone de Défense N° 1, la cérémonie de clôture du stage de formation militaire des agents des douanes nouvellement recrutés.

- **La 5^e édition de la marche citoyenne**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les partenaires de la communication faite le mercredi 19 mai 2010 aux administrations publiques et aux opérateurs économiques par Monsieur le Préfet du Département de Pointe-Noire, au sujet de la 5^{ème} édition de la marche citoyenne, qui sera organisée le dimanche 30 mai à Dolisie, par le Club des marcheurs du dimanche.

Commencée à 8h10, la réunion a pris fin à 9h10.

**P. La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,
P.O. Le Chef des Services Généraux,**

NGOUBA LENGANGUE Laurent